

Extrait du registre des décisions

Bureau du 18 mai 2017

Objet : RD - Demande de subvention pour la réalisation de la retenue collinaire de la Villette à La Motte-Servolex

- date de convocation le 12 mai 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-huit mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 42

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Suzanne Boucher
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin - Patrick Mignola
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Gérard Marcucci à Dominique Pommat - de Benoît Perrotton à Josiane Beaud - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Florence Vallin-Balas à Catherine Chappuis

- conseillers excusés : 5

François Blanc - Stéphane Bochet - Michel Dantin - Albert Darvey - Pierre Duperier

Bureau du 18 mai 2017

délibération **n° 092-17**

objet **RD - Demande de subvention pour la réalisation de la retenue collinaire de la Villette à La Motte-Servolex**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, rappelle le caractère récurrent des sécheresses sur les 14 dernières années et la difficulté pour les agriculteurs d'irriguer leurs parcelles en période d'été, notamment sur la chaîne de l'Epine. Cette situation a des répercussions fortement négatives sur les activités de maraîchage et d'arboriculture, avec une perte de rendement et une difficulté à respecter la norme de la marque Savoie (IGP).

L'étude de détermination des volumes maximums prélevables, menée en 2010, a montré notamment que sur le secteur de l'Epine, les prélèvements agricoles peuvent représenter jusqu'à 30 % du débit des cours d'eau en période d'été. Ce constat confirme le classement en déficit quantitatif du bassin versant du lac du Bourget dans le SDAGE et a amené à classer, en 2015, 10 communes en zone de répartition des eaux (ZRE), dont les 5 communes de la chaîne de l'Epine.

Dès 2007, une première réflexion a été conduite par la Chambre d'agriculture afin de sécuriser les besoins en eau des agriculteurs irrigants et trouver des solutions de substitution aux prélèvements sur des ressources déficitaires en période d'été (cours d'eau et sources).

En 2011, une étude au stade AVP a permis de définir le schéma directeur d'irrigation sur le secteur de l'Epine. Elle a abouti à proposer l'implantation de trois retenues collinaires d'une capacité totale de 100 000 m³ environ et les réseaux associés, sur les communes de Saint-Sulpice et La Motte-Servolex. Ces travaux s'inscrivent dans le Plan de gestion de la ressource en eau du bassin versant du lac du Bourget validé le 20 décembre 2016 en comité de bassin versant.

La réalisation de la retenue collinaire de la Villette et des réseaux associés, sur la commune de La Motte-Servolex, est l'objet du présent dossier de demande de subvention pour un montant prévisionnel de 962 049 € HT répartis comme suit :

- étude stade PRO : 109 021 € HT,
- acquisition foncière (hors frais notariés) : 90 000 €,
- maîtrise d'œuvre : 69 370 € HT,
- travaux relatifs à la retenue collinaire : 416 406 € HT,
- travaux relatifs aux réseaux de transport : 277 252 € HT.

Les travaux des deux retenues collinaires sises au Villard-Noiray sur la commune de La Motte-Servolex et au chef-lieu de Saint-Sulpice feront l'objet d'un dépôt de demande de subvention ultérieur.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'actions pour la préservation d'activités agricoles dans le périmètre de l'agglomération et d'actions pour la gestion et la préservation des espaces naturels ou de loisirs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau les demandes de subvention,

Vu la décision n° 259-13 du Bureau du 12 décembre 2013 relative à l'action 1B du Schéma agricole sur le schéma directeur d'irrigation de l'Epine,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite l'aide des financeurs (FEADER, Région Auvergne - Rhône-Alpes, Conseil départemental de la Savoie, Agence de l'Eau) à hauteur de 80 % pour la réalisation de la retenue collinaire dite de la Villette à La Motte-Servolex,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette démarche,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 092-17

Objet de l'acte : RD - Demande de subvention pour la réalisation de la retenue collinaire de la Vilette à La Motte-Servolex

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 18 mai 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170518-lmc1H19667H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19667H1

Date de transmission en Préfecture : 02 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 02 juin 2017